

L'urbanisme et ses études. Réflexions à partir de deux exemples de politiques d'aménagement urbain à Lyon

Considerations on Town Planning and Urban Studies. Two Examples of Urban Development in Lyon

Gilles Bentayou et Bilel Benbouzid



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoiremesure/3961>

DOI : 10.4000/histoiremesure.3961

ISSN : 1957-7745

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2009

Pagination : 71-108

ISBN : 978-2-7132-2214-6

ISSN : 0982-1783

Référence électronique

Gilles Bentayou et Bilel Benbouzid, « L'urbanisme et ses études. Réflexions à partir de deux exemples de politiques d'aménagement urbain à Lyon », *Histoire & mesure* [En ligne], XXIV-2 | 2009, mis en ligne le 31 décembre 2009, consulté le 02 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/histoiremesure/3961> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.3961>

Gilles Bentayou & Bilel Benbouzid*

**L'urbanisme et ses études.
Réflexions à partir de deux exemples
de politiques d'aménagement urbain à Lyon**

Résumé. Genre mineur, l'étude d'urbanisme reste difficilement saisissable tant elle est disparate dans ses appellations ou dans les fonctions qu'on lui assigne. Pour autant, l'étude, comme modalité savante d'appréhension ou de mesure de phénomènes urbains, peut constituer un solide analyseur des manières dominantes de faire la ville à une période donnée. Après une première partie s'attachant à la manière de constituer l'étude en objet pour les sciences sociales, deux études de cas permettent d'étayer cet argument. Il s'agit d'une part de la réforme des études des quartiers anciens qui prend corps en 1977, alors que la réhabilitation succède à la rénovation urbaine. L'analyse aborde ensuite une controverse récente autour de deux formats d'étude dans la pratique de sécurisation des espaces urbains : les études de sécurité publique et les études sur les pratiques et les usages dans les espaces publics. Ces exemples montrent qu'on ne peut restreindre l'analyse des études à leur dimension purement cognitive.

Abstract. Considerations on Town Planning and Urban Studies. Two Examples of Urban Development in Lyon.

This article deals with studies on urban planning. A minimised genre, urban studies are difficult to grasp because their designations and the functions one assigns to them are diverse. However, the argument developed here is that as means of understanding or measuring urban phenomena, urban studies can be good tools to analyse dominant approaches in city development at certain periods of time. The first part focuses on how urban studies can be made into a social science subject. Two case studies are then developed in support of this argument. The first one examines the reform in the studies on old neighbourhoods, which came about in 1977 as restoration was taking over from urban renewal. A transition can be observed, from assessing the built environment and listing sociodemographic characteristics of people to dealing with representation and practices, social life and the neighbourhood's history. The second analysis addresses recent controversy about two formats of study in the field of planning and policing urban areas: those on public safety and those on customs and practices in the public space. These two examples show that the analysis of urban studies must not be limited to their cognitive dimension.

* CERTU (Centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme), 9 rue Juliette Récamier, 69 456 – Lyon Cedex 06. E-mail : gilles.bentayou@developpement-durable.gouv.fr ; ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État), laboratoire RIVES (UMR CNRS 5600), rue Maurice Audin, 69 518 – Vaulx-en-Velin Cedex. E-mail : bilel.benbouzid@entpe.fr

Parmi les multiples formes de la connaissance experte sur les villes, les études d'urbanisme procèdent d'un genre bien particulier. Censées accompagner les opérations d'aménagement de tous ordres, en établir l'opportunité et les définir ensuite de manière plus précise, ces études ont pour point commun de mettre divers types de savoirs au service d'une action future, sur le logement, la voirie, les infrastructures, l'espace public¹.

Étudier les études, c'est s'attacher à la manière dont les espaces urbains sont mesurés ou qualifiés avant d'être transformés. Cela revient à se placer à l'articulation entre un savoir expert – bien souvent mis en œuvre par des « anonymes » de l'étude, mais parfois aussi par des universitaires ou des chercheurs confirmés – et une décision politique. Étudier les études, c'est également poser la question des choix faits par les études dans les modalités d'appréhension des phénomènes urbains. C'est, enfin, poser l'inévitable question des liens entre l'étude et l'action. Or, en comparaison de l'abondance et de la diversité des études conduites en prélude aux opérations d'aménagement urbain, on dispose d'une connaissance somme toute assez restreinte sur cet objet. Traiter d'un genre malaisé à définir, aux formes hétérogènes, sans qu'on puisse d'ailleurs situer précisément sa genèse, implique une certaine prudence face aux tentatives de généralisation.

C'est pourquoi cet article propose d'appréhender l'étude d'urbanisme au travers de deux situations précises. L'une remonte au tournant des années 1970-1980, l'autre à une période plus récente (2000-2005). Les deux sont issues de recherches menées sur les politiques urbaines lyonnaises. La première concerne un moment de réforme des études préparatoires aux interventions dans les quartiers anciens, contemporain du passage de la rénovation urbaine à la réhabilitation. La seconde renvoie à une controverse, autour de deux formats distincts d'études en amont de l'aménagement des espaces publics, alors que les préoccupations sécuritaires infléchissent les méthodes de conception urbaine. Cette mise en perspective des formes et enjeux des études dans deux contextes distincts permet de tirer quelques enseignements sur ce que les études nous disent des pratiques aménageuses et des projets politiques qui leur sont associés. Que mesurait-on au juste des quartiers que la rénovation urbaine des années 1960 se proposait de détruire en quasi-totalité ? En quoi le passage à une politique de réhabilitation à la fin des années 1970 a-t-il induit une évolution dans les phénomènes observés et dans la manière d'en rendre compte ? Vingt ans plus tard, sur quels

1. Par leur lien à l'action, les études d'urbanisme doivent être distinguées clairement de ce qui est souvent nommé « études urbaines » pour désigner la manière dont les différentes disciplines académiques en sont venues à appréhender le fait urbain (cf. G. MONTIGNY, 1992).

diagnostics se fondent les politiques d'aménagement d'espaces publics des centres urbains ? Comment, et par quels dispositifs d'enquête, la quantification et la qualification de la délinquance ont-elles alors pris place dans ces diagnostics ? Avant d'explorer ces deux études de cas, une première partie propose de revenir sur la manière dont l'étude d'urbanisme peut être considérée comme objet d'enquête pour les sciences sociales².

1. De l'étude comme impossible genre à l'étude comme objet

Au tout début des années 1980, un petit groupe d'ingénieurs des Ponts et Chaussées livrait le fruit d'une réflexion collective sur l'intérêt des études socio-économiques en matière de transport urbain et sur le risque fréquent de leur instrumentalisation par les pouvoirs politiques. Le titre choisi pour leur ouvrage est une ritournelle maintes fois entendue : *Une étude économique a montré...*³. Depuis cette publication quelque peu iconoclaste, rares ont été les travaux qui permettent d'aborder le domaine des études et de comprendre la place qu'il tient dans les politiques urbaines. Qu'est-ce qu'une étude ? Peut-on en faire un genre à part entière ? C'est ce que cette première partie se propose d'explorer, en tâchant d'abord de caractériser les études d'urbanisme, pour ensuite sur la manière dont l'étude est traitée dans les recherches sur la ville et l'urbain, et insister enfin sur l'intérêt de constituer ce genre composite en objet de recherches.

Un genre impossible ?

Si l'étude existe et constitue la raison d'être de plusieurs organismes intervenant dans le champ de l'urbanisme⁴, elle s'incarne d'abord dans un matériau disparate dans ses appellations ou dans les fonctions qu'on lui assigne : étude d'impact en amont d'une opération d'aménagement, étude de marché pour un programme de logements, étude foncière, étude préalable, étude de plan-masse, étude d'aménagement, étude de danger, etc. Certaines d'entre elles sont obligatoires du point de vue réglementaire⁵, d'autres non. Si le terme même d'étude paraît dominer, d'autres appellations ont cours (*plan* de référence, *diagnostic* de fonctionnement d'un équipement ou des

2. Les auteurs tiennent à remercier Viviane Claude pour ses remarques lors de l'élaboration progressive de la présente réflexion sur le thème des études d'urbanisme.

3. GRETU, 1980.

4. Agences d'urbanisme, bureaux d'études, centres d'études techniques de l'Équipement (CETE), etc.

5. Cas de l'étude d'impact, ou encore de l'étude de sécurité publique imposée par la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, en amont de certaines catégories d'opérations d'aménagement.

usages d'un espace public, etc.) qui renvoient pourtant toujours à l'analyse d'une situation existante en vue d'une action future.

Selon les périodes et les contextes, la présentation formelle des études est très hétérogène. Les diaporamas informatiques abondent aujourd'hui et constituent parfois la seule trace matérielle d'une étude, mais d'autres formats demeurent : rapports allant de quelques pages à parfois plusieurs centaines, recueils de photocopies noir et blanc agrafées à la va-vite, planches luxueuses de croquis ou d'esquisses d'aménagement, fascicules statistiques parfois arides, etc. Certaines études laissent le chercheur perplexe quand elles ne font mention d'aucun nom d'auteur physique ou moral, de commanditaire, voire de date⁶...

L'étude s'apparenterait moins à un genre donné qu'à un ensemble de pratiques hybrides entre la connaissance experte et l'action, pratiques consignées par une documentation où se mêlent de diverses manières textes, figures et données chiffrées. Des dénominations similaires peuvent occulter le fait que le rapport entre le diagnostic (ou l'analyse) et la proposition est lui-même variable. Certaines études relèvent ainsi du genre de l'essai, de l'esquisse, de la proposition provisoire d'un aménagement architectural ou urbain⁷. Mais l'analogie avec le monde de l'art suggère que l'étude, en tant qu'essai ou exercice partiel, est aussi une œuvre en soi⁸. Pour d'autres, c'est le diagnostic, voire l'enquête, qui domine : ces études se fondent alors sur l'acquisition et de la production d'une documentation issue de données, d'observations ou de témoignages, et synthétisent une connaissance relative à un territoire donné. L'analyse est même parfois le registre exclusif de certaines études, qui laissent à d'autres démarches, documents ou processus, le soin de définir la ou les proposition(s) opératoire(s).

Un genre mineur ?

Face à l'abondance et à la diversité de ces études, la discrétion qui est de mise autour de cette notion dans les doctrines et démarches de l'urba-

6. Il arrive que ni les pages de titre ou de couverture, ni le contenu d'un rapport, ne fournissent ces renseignements. Il est aussi courant que soient confondus organisme(s) auteur(s) du document (i.e. prestataire de service) et institution(s) commanditaire(s).

7. C'est le cas par exemple de certaines études de plan-masse ou de certaines études de cheminements pour les piétons.

8. Le *Trésor informatisé de la langue française* (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>) recense cette polysémie de l'étude, à la fois démarche méthodique visant à l'observation et à l'intelligence des êtres, des choses, des faits, et travail de recherche ou d'exploration (détail, préparation ou ébauche d'une œuvre plus importante) qui peut constituer une œuvre en soi.

nisme a de quoi surprendre. Le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*⁹ ne traite ainsi que de l'étude d'impact, préalable obligatoire aux aménagements et ouvrages susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Les notices consacrées à l'enquête ne permettent pas davantage d'approcher l'univers des études : elles traitent à la fois de l'enquête publique comme procédure réglementaire et de l'enquête comme mobilisation de méthodes diverses (qualitatives ou quantitatives) au service du chercheur. L'étude d'urbanisme constituerait-elle aujourd'hui un domaine peu valorisé dans le monde professionnel ? Le rôle des études serait-il minoré par les acteurs mêmes qui les produisent et les utilisent¹⁰ ? Les réflexions actuelles visant à définir les contours d'un « métier » d'urbaniste, par essence difficile à cerner, montrent que cette question est abordée avec prudence. Un récent « référentiel des métiers » de l'urbaniste renvoie ainsi à trois grandes figures de l'urbanisme contemporain : homme d'études qui cherche à comprendre les phénomènes urbains, homme de l'art soucieux de proposer des dispositifs d'aménagement et « administrateur urbain » chargé de la bonne gestion des divers intervenants sur les villes. Mais les sept domaines d'activité recensés par ce référentiel ne constituent pas l'étude en domaine autonome ; elle est toujours diversement liée aux activités de conception (de stratégies, de projets d'aménagement) ou de gestion urbaines¹¹.

Pourtant, dès lors que l'urbanisme se constitue comme corps de savoirs et de savoir-faire à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, la question de la connaissance préalable du milieu urbain est explicitement posée. Cette question de la connaissance est ainsi, vers 1860, celle de l'ingénieur catalan Ildefonso Cerdá dans la réalisation de son plan pour l'extension de Barcelone. Sa proposition se fonde entre autres sur une analyse statistique minutieuse des conditions de logement des populations modestes, et sur une conception positiviste de l'urbanisation comme science¹². La même question se pose ensuite de manière récurrente tout au long du XX^e siècle, au point qu'on puisse douter de son extinction définitive aujourd'hui. De 1900 à 1930, les principaux acteurs du mouvement de professionnalisation de l'urbanisme en France affirment le lien indispensable entre l'action, volontaire et planifiée, sur l'espace urbain, et la connaissance préalable. Ils

9. MERLIN, P., & CHOAY, F., 2005.

10. Viviane Claude avait déjà noté cette hypothèse lors d'une recherche sur l'évolution des services des études au sein des ministères en charge de l'urbanisme au cours des années 1950 et 1960 (CLAUDE, V., 1994).

11. Cf. « Le métier d'urbaniste : domaines d'activités, fonctions et compétences », *Le Moniteur* du 29 décembre 2006 (supplément), 40 p.

12. Conception que Cerdá a formalisée dans sa *Teoria general de la urbanización* (1867). Pour une traduction partielle : CERDÁ, I., 2005.

conçoivent le recueil de documentation et l'enquête comme des exercices obligés : les monographies urbaines visent à rassembler une connaissance la plus exhaustive possible d'une situation locale afin de fonder l'action à venir. Les références de ces premiers urbanistes sont multiples : plutôt géographiques pour l'architecte Léon Jaussely (1875-1932), on trouve chez d'autres l'influence de l'ingénieur Frédéric Le Play (1806-1882)¹³ ou du biologiste écossais Patrick Geddes (1854-1932), lui-même fin connaisseur de l'œuvre de Le Play et défenseur d'un ambitieux *regional survey* préalable à tout exercice de planification urbaine¹⁴. Parmi ces premiers urbanistes, l'architecte Donat Alfred Agache (1875-1959) est un militant de la science sociale leplaysienne, désireux de faire de l'urbanisme une « sociologie appliquée »¹⁵. Il formalise une méthode de monographie urbaine, dont les principes sont déjà affirmés lorsqu'il fonde en 1915, avec d'autres architectes et paysagistes, la Société française d'architecture et d'urbanisme. La monographie urbaine fait l'objet de divers traités à l'occasion de l'élaboration des premiers plans d'urbanisme imposés par la loi Cornudet de 1919¹⁶. L'étude de la ville apparaît alors comme une dimension constitutive de la pratique de l'urbanisme, même si, en pratique, les faibles moyens alloués pour ces plans au cours des années 1920 et 1930 obligeront à revoir à la baisse les ambitions de connaissance des « fondateurs »¹⁷.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'étude revient sur une scène désormais dominée par la figure de « l'État-urbaniste »¹⁸. Le Centre d'études générales du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme est ainsi lieu de convergence de divers savoirs académiques ou pratiques ; mais dans un contexte d'urgence pour la reconstruction des villes françaises, les préoccupations méthodologiques des premiers urbanistes de l'État sont vite reléguées à l'arrière-plan¹⁹. La v^e République voit réapparaître ce souci d'un État « savant » en matière urbaine²⁰, au motif essentiel que « l'État ne sait pas sur quoi il travaille »²¹. Mais l'étude, liée désormais au renou-

13. KALAORA, B. & SAVOYE, A., 1989.

14. MELLER, H. E., 1990.

15. AGACHE, D. A., 1935.

16. CLAUDE, V., 2006, p. 83-83.

17. Cf. J.-P. GAUDIN, 1987 ; BERDOULAY, V. & CLAVAL, P., 2001.

18. CLAUDE, V., 2006, p. 103 sq.

19. VOLDMAN, D., 1997.

20. MASSARDIER, G., 1996.

21. Edgar Pisani, cité par V. CLAUDE, 2006, p. 105. E. Pisani prendra en 1966 la tête d'un « grand » ministère de l'Équipement, résultant de la fusion qu'il a orchestrée entre celui de la Construction et celui des Travaux publics.

vement des modalités d'intervention de l'État, prend alors un sens plus large. Dans le foisonnement désordonné des services et activités d'études qui se fait jour à la fin des années 1950, le genre monographique préalable à l'établissement des plans d'urbanisme se réduit au profit d'études souvent plus sectorielles, et surtout moins directement liées à l'action²². Des tentatives de mise en ordre des formes de l'étude voient le jour (réaffirmation du caractère immédiatement opératoire de l'étude, production de typologies, etc.) mais restent abstraites et sans suite²³.

Si l'histoire des hommes et des structures d'études est en partie connue²⁴, le rôle de l'étude dans les pratiques effectives de l'urbanisme reste un objet de recherche peu prisé dans les analyses des politiques urbaines locales. L'étude est un genre hybride, entre savoir et action, et à ce titre suspecte de produire un savoir « impur » (en comparaison du savoir académique) en raison de son asservissement à l'action. Ce caractère dual de l'étude explique peut-être qu'elle soit souvent appréhendée suivant l'une ou l'autre de ses composantes, connaissance ou action, et non suivant les deux ensemble. La genèse de certains instruments de connaissance mobilisés par les études d'urbanisme à diverses périodes est ainsi connue dès lors qu'elle croise l'histoire des disciplines académiques²⁵. En ce qui concerne le renouvellement des démarches de l'urbanisme dans la période contemporaine, les approches restent là encore parcellaires et traitent de manière cloisonnée de différents instruments ou savoir-faire (représentation graphique, concertation avec les habitants, etc.)²⁶. Le « projet urbain », démarche où le processus importe plus que le « produit » lui-même, est désormais devenu un thème fétiche des recherches sur l'urbanisme et l'aménagement, conduisant à oublier que l'étude et la connaissance préalables n'ont sans doute pas totalement disparu, loin s'en faut, des pratiques localisées²⁷. Dans les travaux récents touchant aux politiques urbaines, rares sont ceux qui s'attachent aux études pour signaler au moins leur contribution à la défi-

22. CLAUDE, V., 1994.

23. CLAUDE, V., 2006, p. 136-137.

24. CLAUDE, V., 1994 ; MARKOU, E., 1994 ; REGAZZOLA, Th., 1988. Cf. plus récemment le n° 2 de la revue *Territoire en mouvement*, 2007 consacré aux agences d'urbanisme.

25. Cf. G. MONTIGNY, 1992, qui traite sous l'expression « études urbaines » des concurrences dans le champ universitaire du début du xx^e siècle, lorsque sociologues, géographes et statisticiens tentent d'appréhender le fait urbain. Cf. G. PALSKEY, 1996 pour la cartographie statistique ; G. LECLERC, 1979, pour les enquêtes sociales ou bien A. SAVOYE, 2000, pour les monographies leplaysiennes et leur rôle ultérieur dans certains courants de la sociologie urbaine. Cf. également S. TIÉVANT, 1983.

26. Cf. O. SÖDERSTRÖM, 2000 ; O. SÖDERSTRÖM & al., 2000.

27. HAYOT, A. & SAUVAGE, A., 1997 ; TOUSSAINT, J.-Y. & ZIMMERMANN, M., 1998.

nition des cadres de l'action (cadres cognitifs, coalitions entre acteurs, par exemple)²⁸. Toujours est-il que l'analyse de l'action urbaine pâtit encore d'une conception peu consistante de l'étude, ou alors de la figure tenace de « l'étude-alibi ». La faible considération de l'étude dans les métiers de l'urbanisme constitue sans doute un premier registre d'explication. De manière symétrique, l'étude d'urbanisme est peu valorisée dans le champ du savoir académique – alors même que certains universitaires établis sont aussi producteurs réguliers d'études pour les collectivités. À ce double discrédit s'ajoute aussi la difficulté théorique à appréhender l'étude comme objet mixte de connaissance et d'action.

Pourquoi étudier les études ?

En dépit des difficultés posées par ce genre sinon impossible, mais pour le moins composite, « on ne saurait [...] rester indifférent à ces discours d'action fondés sur une image de la ville et de ses quartiers »²⁹, sur une représentation de la ville et des rapports sociaux que l'urbaniste propose de faire advenir. Si l'étude d'urbanisme doit être prise au sérieux, c'est d'abord car elle constitue un moment important d'acquisition et de synthèse de connaissances sur un quartier et ses populations. Certes, les instruments et savoirs dont on dispose aujourd'hui sont sans commune mesure avec ceux d'il y a cent ans³⁰. Mais la complexité et l'évolutivité des phénomènes urbains contemporains ne rendent pas moins urgente la question de leur connaissance fine. Or la contribution des études à produire une réalité jusque-là inédite ou méconnue est patente.

L'étude ne doit pas être disqualifiée ensuite au motif de son asservissement à la logique de l'action, ou parce qu'elle ne serait qu'un « bricolage » de diverses connaissances peu conforme aux exigences académiques, ou encore parce qu'elle serait instrumentalisée par son auteur (physique ou institutionnel) afin de « faire passer » un point de vue. Une certaine histoire des sciences sociales nous rappelle ce que les œuvres aujourd'hui reconnues dans le monde scientifique doivent aux engagements, militants, politiques ou religieux, de leurs auteurs³¹. Restituer les multiples positions occupées (ou à conquérir) par ces auteurs n'obère en rien la portée de leur travail de savant,

28. Cf. G. PINSON, 2009 pour un exemple récent à partir des études architecturales et urbaines successives dans l'aménagement de l'île de Nantes.

29. FIJALKOW, Y., 2004, p. 102.

30. Cf. le dossier « Discipliner la ville : l'émergence des savoirs urbains (XVII^e-XX^e siècles) » de la *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 12, 2005.

31. LEPETIT, B., & TOPALOV, Ch., 2001 ; TOPALOV, Ch., 2003.

et contribue au contraire à en éclairer autrement les apports³². De quel droit le travail d'un « anonyme » de l'étude d'urbanisme serait-il disqualifié au motif que son auteur s'inscrit en réponse à une commande ou qu'il utilise au contraire cette commande pour délivrer un message conforme à ses convictions ou à ses impératifs de carrière ? Voilà qui plaide pour une approche de l'étude non comme genre en soi qu'il conviendrait d'appréhender « par le haut », mais comme pratique localisée qui ne prend sens que dans un contexte d'action donné et dans un jeu d'appropriation et d'instrumentation réciproque entre commanditaire(s) et auteur(s) prestataire(s).

Étudier les études suppose aussi de se déprendre d'une tentation inverse : considérer *a priori* l'étude comme le fruit d'un savoir positif et objectif, absolument distinct du monde des politiques dont elle ne servirait jamais qu'à éclairer les décisions. Vision naïve, sans doute, déjà battue en brèche à plusieurs reprises en ce qui concerne le monde de l'expertise ou celui de la science³³, mais pourtant solidement ancrée dans l'univers des professionnels de l'aménagement. Un rapport déjà ancien avait proposé d'explorer, à travers l'exemple de l'aménagement d'une ligne de métro, le lien entre les études conduites et les séquences de décision politique³⁴. Le constat dressé en termes tranchés donne à réfléchir :

« À n'appréhender les études que dans leur logique interne, on devrait conclure à une utilité proche de zéro. Ni objectives, ni malléables, ni orientées, les études trouvent leur efficacité ailleurs : dans leur relation avec le système de pouvoir ».³⁵

Loin de conclure à l'inutilité des études, les auteurs s'attachent à montrer qu'elles remplissent, de manière détournée, trois fonctions socio-politiques : faciliter le jeu de rôles institutionnels en positionnant les acteurs et leurs prérogatives, mettre en scène la cohérence des décisions publiques en (re)construisant un schéma rationnel de l'avancement des projets³⁶, déga-

32. Dans son histoire des enquêtes sociales, G. Leclerc ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme, à propos des observateurs sociaux du XIX^e siècle dont les postures idéologiques ou les liens avec telle ou telle société philanthropique sont connus, qu'« aucune enquête n'est réductible à l'idéologie, au code qui l'a produite. Aucune idéologie ne remplace une enquête. L'enquête est découverte, supplément d'information, même et surtout si l'enquêteur est de parti-pris » (LECLERC, G., 1979, p. 204).

33. DUMOULIN, L. & *al.*, 2005 ; LATOUR, B., 1997.

34. IRT (Institut de recherche des transports), 1983. L'IRT est l'ancêtre de l'INRETS. Cette recherche menée sur l'aménagement de la ligne C du métro lyonnais a été dirigée par Jean-Marc Offner.

35. IRT, 1983, p. 15.

36. Les études ont notamment pour fonction selon eux de « donner des causes et désigner des décisions » (IRT, 1983, p. 23).

ger des séquences consensuelles qui évitent de remettre en cause les accords ou les désaccords plus fondamentaux.

Ces remarques relatives aux fonctions politiques des études et à leur rôle dans l'élaboration de l'action urbaine ne doivent pas conduire à se désintéresser de leur contenu. Le détour par l'histoire des savoirs mobilisés par l'urbanisme témoigne de ces « jeux de l'art et de la science »³⁷ qui ont marqué le début du xx^e siècle, et qui s'incarnaient par des emprunts divers à la statistique, à la cartographie et au dessin, à la sociologie, à la géographie ou à l'histoire locale. Quelques années auparavant, les observateurs sociaux des métropoles du xix^e siècle nourrissaient déjà des stratégies précises quant aux choix de mise en forme des résultats de leurs enquêtes, entre l'apparente neutralité des faits bruts patiemment collectés, l'usage de tableaux statistiques, ou encore les combinaisons subtiles entre les registres descriptifs et quantitatifs³⁸. Si l'on peut tâcher d'analyser le renouvellement de ces registres dans les études d'urbanisme récentes, c'est donc en privilégiant des contextes ciblés et localisés, en restituant les logiques et dispositifs d'action dans lesquels ces études s'insèrent, en redonnant aussi sa place aux rôles, stratégies et positionnements des institutions ou individus qui les ont produites. Sous ces conditions, l'étude comme modalité savante d'appréhension ou de mesure de phénomènes urbains peut constituer un solide analyseur des manières dominantes de faire la ville et des conceptions plurielles de la régulation politique des rapports sociaux.

2. Étudier les quartiers anciens : regards sur une réforme

En 1977 est instituée la politique de réhabilitation des quartiers anciens, visant à remettre à niveau l'habitat privé de centre-ville en offrant à ses occupants un cadre de vie amélioré. La réhabilitation prend corps alors que décline la procédure de rénovation urbaine qui avait prévalu au centre des villes depuis les années 1950. Synonyme de démolition quasi-totale suivie de reconstructions menées souvent selon les canons du fonctionnalisme ar-

37. CLAUDE, V., 2006, p. 85-89.

38. Cf. G. LECLERC, 1979, p. 183-204 à propos de Chadwick, Mayhew, Engels, Quételet ou Villerme. Charles Booth, observateur des classes populaires londoniennes à la fin du xix^e siècle, avait éprouvé le besoin d'assortir les deux registres d'enquête et d'argumentation que sont la statistique et l'enquête de terrain : « Quant aux méthodes d'enquêtes, je dirai que la méthode statistique était nécessaire pour donner une allure solide (*to give bearings*) aux résultats de l'observation personnelle et l'observation personnelle pour donner de la vie aux statistiques » (TOPALOV, Ch., 2004, citation p. 132).

chitectural³⁹, la rénovation urbaine était décriée tant en raison de son coût que du fait de sa contribution à l'éviction brutale des populations modestes des quartiers centraux⁴⁰. Le passage de la rénovation à la réhabilitation s'accompagne d'une refonte profonde des modalités d'étude préparatoire à ces opérations. C'est sur cette seconde réforme, celle des dispositifs « savants » d'appréhension du fait urbain en prélude à l'action sur le cadre bâti, qu'il nous paraît utile de revenir.

Nouvelles études ou rationalisation de l'action publique en quartiers anciens ?

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont instaurées en juin 1977⁴¹. La nouvelle politique d'intervention en quartiers anciens dont elles sont le fer de lance est fondée sur une politique renouvelée des études d'urbanisme, objet d'une circulaire publiée trois mois plus tôt⁴². L'innovation tient à une distinction effectuée entre deux niveaux d'étude : l'étude « amont », qui permet de disposer d'un diagnostic préalable et de définir une stratégie d'intervention à l'échelle d'un quartier, et l'étude pré-opérationnelle, censée ensuite préciser les conditions de réalisation d'une opération décidée au vu de cette stratégie. Les premières sont dénommées études préalables ou plans de référence⁴³ ; les secondes, études de réalisation.

Au-delà des terminologies choisies, cette circulaire induit un profond renouvellement dans la division du travail de l'étude. Les études « amont » doivent être réalisées par une équipe indépendante des réalisations futures⁴⁴, sous l'égide de la collectivité. Les secondes doivent être menées par l'organisme réalisateur, et ce après que l'opération a été décidée au vu des conclusions des études préalables. Il s'agit désormais d'obliger les collec-

39. Après une disgrâce de près de trente ans, l'expression « rénovation urbaine » a fait sa réapparition en 2003 pour désigner l'intervention urbaine dans les quartiers d'habitat social périphériques.

40. Qui lui avait valu l'appellation de « rénovation-déportation » (Groupe de sociologie urbaine de Nanterre, 1970).

41. L'OPAH est une procédure incitative qui permet, par le biais de subventions, la remise en état des logements privés. Elle s'accompagne de diverses opérations d'aménagement (espaces publics, équipements, voirie, etc.).

42. Circulaire du 3 mars 1977 relative à l'aménagement des centres et quartiers existants, *JORF* du 10 mars 1977, p. 1345-1355.

43. Le périmètre du plan de référence est en théorie plus grand (ville moyenne, quartier d'une grande ville). La distinction restera cependant ambiguë.

44. Services techniques des collectivités, agences d'urbanisme, services d'études du ministère de l'Équipement.

tivités à formaliser la phase « amont » et à faire ensuite seulement le choix des organismes aménageurs appropriés (publics, parapublics ou privés). Ceux-ci sont cantonnés au rôle d'exécutants, entrant en scène seulement lors des études de réalisation pour affiner le contenu de l'opération.

En touchant à la question des études, le changement dans les modes d'intervention sur les quartiers anciens promet d'être important. À la fin des années 1960 et dans plusieurs villes, aménageurs et promoteurs ont souvent eu toute latitude – ou presque – pour restructurer des secteurs entiers au prix d'un changement profond de leur occupation sociale. Le contrôle des pouvoirs publics sur le déroulement de ces opérations était tenu, voire inexistant⁴⁵. Instaurer deux niveaux d'études préparatoires aux interventions sur les quartiers anciens est ainsi tout sauf anodin : chaque étape implique une délibération de la collectivité, donc une explicitation des choix effectués et un vote. Cette manière de promouvoir une action publique rationalisée ne relève pas de la seule préconisation méthodologique : le respect des termes de cette circulaire conditionne l'octroi des aides de l'État aux nouvelles démarches d'étude et, in fine, aux opérations qui pourront en découler⁴⁶.

L'étude des secteurs en rénovation urbaine : quelques tendances

Si la rénovation urbaine a fini par devenir une procédure guidée avant tout par des intérêts financiers et par le changement brutal d'occupation sociale des quartiers centraux, il serait inexact de penser que les secteurs concernés n'ont pas fait l'objet d'études préparatoires. L'urbaniste Robert Auzelle, qui fut des années 1940 aux années 1950 l'un des principaux théoriciens de la rénovation urbaine, souhaitait en effet que ces procédures soient assorties d'une méthodologie spécifique d'enquête sur l'habitat défectueux et ses occupants, inspirée de celles développées par le groupe Économie et humanisme. Auzelle voulait que la rénovation permette de traiter préférentiellement les cœurs d'îlots, en s'attachant aux populations en présence afin de définir leurs besoins en relogement⁴⁷. La rénovation telle qu'elle a été

45. GODARD, F., 1973 ; DUCLOS, D., 1975. Le cas de Lyon ne déroge pas à la règle : cf. la rénovation Saxe-Paul Bert (3^e arr.), mise au point à partir de 1970 et abandonnée en 1976 (BENTAYOU, G., 2007a), ou celle dite Brotteaux-Garibaldi (6^e arr.), également confiée à la promotion privée en 1963-1964 (DELFANTE, Ch. & DALLY-MARTIN, A., 1994, p. 166-168). Voir aussi J. LOJKINE, 1973.

46. Le Fonds d'aménagement urbain, fonds interministériel de soutien aux démarches de réhabilitation, finance ainsi jusqu'en 1984 50 % du coût des études préalables et 70 % de celui des plans de référence.

47. AUZELLE, R., 1949 & 1955. De 1947 à 1958, R. Auzelle est responsable du Centre d'études générales de la Direction de l'urbanisme du ministère de la Construction. Sur les

mise en pratique à partir du milieu des années 1960 s'est rapidement détachée de ces objectifs initiaux, tant dans ses conséquences sociales que dans le rôle de l'enquête. Si les chemins pris par cette inflexion restent encore à explorer⁴⁸, il est au moins possible de relever quelques caractéristiques des études telles qu'elles se pratiquaient avant les réformes de 1977.

Au cours des années 1960 et 1970, en matière d'études et de planification urbaines, la ville de Lyon puis la communauté urbaine (créée en 1969) bénéficient du concours d'un atelier d'urbanisme. Structure au statut hybride (mi-public, mi-privé), l'atelier est dirigé par l'architecte-urbaniste Charles Delfante, ancien chargé de mission au ministère de l'Urbanisme, primé à deux reprises pour ses réalisations (Bagnols-sur-Cèze, Firminy-Vert) et concepteur du quartier de la Part-Dieu. Très au fait des politiques nationales, Ch. Delfante exerce à la fois en tant qu'architecte-urbaniste libéral et en tant que directeur de la principale structure d'études (à vocation publique) de l'agglomération lyonnaise, de 1961 à 1978⁴⁹. La production de l'atelier d'urbanisme pendant ces dix-sept années est abondante et diversifiée dans ses périmètres comme dans ses thématiques. Celles concernant les quartiers anciens contigus à la Part-Dieu, dans le 3^e arrondissement, permettent d'esquisser quelques tendances quant à l'étude de la rénovation urbaine⁵⁰.

En 1970, les études font l'objet de rapports succincts : cinq à six pages seulement, dont une petite moitié occupée par du texte. L'évaluation de l'état du bâti constitue toujours le thème inaugural. Il donne lieu soit à un paragraphe de synthèse lapidaire⁵¹, soit à une carte *ad hoc*, sans aucune précision quant aux catégories mobilisées (bon, mauvais, médiocre, etc.). L'état du bâti est parfois complété d'une présentation morphologique sommaire (structure foncière, alignements, enveloppes et hauteurs des bâtiments). Le diagnostic aborde ensuite les populations, à partir de données issues des

enquêtes d'Économie et humanisme : LAÉ, I. & ASTIER, J.-F, 1991.

48. Tout comme d'ailleurs sa genèse dans l'immédiat après-guerre. Dans son étude du rôle joué par l'administration des Monuments historiques dans l'instruction des dossiers de rénovation urbaine, Isabelle Backouche dresse un constat similaire (BACKOUCHE, I., 2008, p. 53).

49. Ce qui n'est pas sans poser problème, puisque l'homme chargé de la réalisation du plan d'urbanisme de Lyon exerce aussi en tant qu'architecte libéral directement intéressé par les projets prévus dans ce plan. Cf. P.-Y. SAUNIER, 1997.

50. Il s'agit des études des quartiers Baraban (1970), Servient-Rancy (1970), Villette (1977) et Saxe-Paul Bert (1977) situés à proximité du centre de la Part-Dieu. Cf. les sources mentionnées en fin d'article.

51. « Dans l'ensemble de l'îlot l'état immobilier est très médiocre, ce qui nous a permis de considérer le terrain comme libérable de toute construction actuelle » est-il indiqué dans le cas du secteur Baraban.

recensements disponibles, puis la localisation des activités à partir de divers fichiers. Les rapports se concluent toujours par un document graphique, esquisse d'aménagement ou plan-masse plus détaillé.

Figure 1. Un exemple de cartographie de « l'état du bâti », thème inaugural des études de rénovation urbaine avant 1977



Source. Atelier d'urbanisme de la Courly, *Étude du quartier de la Vilette*, 1977, p. 1.

Les études plus tardives de l'atelier d'urbanisme témoignent d'une évolution importante en raison du rôle accru de la cartographie, et en particulier de la cartographie statistique. On trouve ainsi par exemple des cartes successives figurant, pour chaque îlot, les densités de telle ou telle catégorie socioprofessionnelle par rapport à la composition de la population du quartier étudié. D'autres cartes recourent à des indicateurs de synthèse permettant de quantifier une impressionnante série de paramètres : état du bâti (ratio entre la surface jugée en état « bon » ou « convenable » et la surface totale de planchers) ; « indicateur de taille » ou « de confort » des logements ; « indicateur de fidélité au quartier », etc. Tous ces indicateurs ou presque sont conçus pour varier entre 1 et 5. L'« indicateur de fidélité au quartier », par exemple, est obtenu à partir des adresses qu'occupaient en 1968 les habitants du quartier recensés en 1975. Il est calculé par îlot, en fonction des proportions de personnes qui habitaient en 1968 : dans le même logement, dans un autre logement du 3^e arrondissement, dans un autre arrondissement de Lyon,

dans une autre commune du département du Rhône ou bien en-dehors de ce département⁵². On peut s'étonner de ce qu'aucune des classes constituées ne fasse apparaître la distinction « habitait dans le quartier »/« habitait en-dehors du quartier » et qu'on traduise de surcroît cette mobilité résidentielle par le terme autrement connoté de « fidélité ». Toujours est-il que dans certains cas, lorsque des commentaires de ces indicateurs sont présents dans le rapport de l'étude⁵³, les interprétations de ces données sont souvent fantaisistes : du fait de leur construction, les valeurs prises par ces indicateurs en-dehors des valeurs extrêmes (1 ou 5) ne renseignent en rien sur la taille ou le confort des logements du quartier (Figure 2), ou encore sur la stabilité résidentielle de ses habitants. Ce qui paraît alors recherché est l'effet d'autorité que procure l'usage combiné, systématique et répétitif, de la carte et du chiffre, indépendamment de la pertinence des calculs effectués.

La mobilisation massive de la cartographie statistique et d'indicateurs de synthèse intervient alors même que se joue la réaffirmation de la légitimité de l'atelier et de Ch. Delfante dans l'expertise urbaine qu'ils produisent. L'étude la plus emblématique de cet usage frénétique des indicateurs porte sur un secteur promis à une ambitieuse rénovation (Saxe-Paul Bert) qui aurait dû être confiée au secteur privé, et pour lequel l'atelier a été contraint de revoir sa copie : son diagnostic initial a été mis en cause en 1975 par un comité de quartier animé par des architectes et des militants associatifs très au fait des questions urbaines. Ce comité a produit une contre-expertise statistique réfutant point par point les conclusions de l'atelier quant à l'état du bâti ou aux tendances démographiques. L'affaire de Saxe-Paul Bert est l'un des nombreux événements qui concourent à la fragilisation de la situation de l'atelier et de son directeur au cours des années 1975-1977. Alors qu'au même moment l'État cherche à clarifier les statuts des agences d'urbanisme, la particularité lyonnaise, marquée par la confusion récurrente des activités publiques et privées des membres de l'atelier d'urbanisme et de son directeur, pose problème. Le décès du maire Louis Pradel en fin d'année 1976 et le rôle accru de l'opposition municipale après les élections de 1977 priveront la structure de Ch. Delfante de ses principaux relais locaux et conduiront à la création d'une agence d'urbanisme placée sous la houlette d'un nouveau directeur⁵⁴.

52. L'indicateur construit dans ce cas présent vaut 5 si tous les habitants recensés en 1975 habitaient dans le même logement en 1968, et 1 si tous ces habitants résidaient en 1968 ailleurs que dans le Rhône.

53. C'est le cas de l'étude de Saxe-Paul Bert, qui totalise plus de cent pages et qui comprend le plus d'indicateurs ; celle de la Vilette (1977 également) se présente comme un atlas cartographique de 25 planches dépourvues de tout commentaire écrit.

54. Sur les dernières années de fonctionnement de l'atelier et sur la création de l'agence d'urbanisme de Lyon : cf. G. BENTAYOU, 2007b.

Cette carte donne lieu à un commentaire explicatif, qui précise notamment que l'indicateur de synthèse relatif à la taille des logements par îlot est établi à partir des données du recensement de 1975 et vaut $(5a+4b+3c+2d+e)/100$, formule dans laquelle :

- a est le pourcentage de logements de l'îlot qui possèdent une seule pièce ;
- b le pourcentage de logements de deux pièces ;
- c le pourcentage de logements de trois pièces ;
- d le pourcentage de logements de quatre pièces ;
- e le pourcentage de logements de cinq pièces ou plus.

Ainsi, l'interprétation d'un résultat autre que 1 ou 5 est impossible. Pourtant, le texte de l'étude mentionne que « sur l'ensemble du périmètre, l'indicateur moyen est de 4,04 ; ceci signifiant que plus de $\frac{3}{4}$ des logements ont une ou deux pièces seulement ». Or un indicateur de 4,04 peut être obtenu avec : a = 47 %, b = 10 %, c = 43 % (0 pour d et e) ou encore a = 58 %, b = 0, c = 34 %, d = 6 % et e = 0. Dans ces deux cas, moins de 60 % des logements ont une ou deux pièces seulement.

Si on laisse de côté cette évolution propre aux études les plus tardives et à ce contexte spécifique, trois tendances principales peuvent être dégagées pour caractériser l'étude des quartiers anciens du temps de l'atelier d'urbanisme. La première concerne le rôle toujours premier du diagnostic de l'état du bâti, la caractérisation de la population à partir des données socio-démographiques des recensements intervenant dans un second temps. Ensuite, les cartes et données mobilisées par ces études, indépendamment de leur plus ou moins grand raffinement, produisent un double effet : un effet de domination d'une réalité urbaine réduite à la spatialisation de valeurs numériques ; un effet de distanciation et d'abstraction compte tenu du mode de représentation des données à l'échelle de l'îlot. Enfin, si ces études aboutissent toujours à une proposition de composition urbaine ou de plan-masse, leur lecture rétrospective ne renseigne en rien sur le cheminement intellectuel qui permet de passer du diagnostic à la proposition finale. Les comptes-rendus des réunions de présentation des études montrent que c'est en situation d'exposé que Ch. Delfante effectue ce travail de mise en cohérence. L'étude constitue une réserve de données, plans ou cartes statistiques, dans laquelle « l'homme de l'art » puise librement et de façon sélective pour justifier les choix qu'il propose. L'étude apparaît ainsi comme une documentation-support d'une pratique de synthèse et d'argumentation qui se joue à l'oral.

Étudier les quartiers anciens après 1977

Lorsqu'on s'attache maintenant aux études postérieures à 1977 et au passage à la réhabilitation, les changements sont patents. D'emblée, le volume et la présentation des documents surprennent : il s'agit de rapports écrits, longs et finement subdivisés. Un plan de référence ou une étude préa-

lable peuvent dépasser deux cents pages ; les études de réalisation d'OPAH avoisinent la centaine. Tous ces documents explicitent en introduction les contextes dans lesquels ils s'insèrent et leur vocation : définir une stratégie urbaine à moyen terme sur un quartier ou bien préciser les conditions de réalisation d'une opération (cas des études de réalisation). Études préalables et plans de référence sont munis d'un préambule signé de l'adjoint à l'urbanisme, marquant de l'empreinte du politique le rôle de l'étude dans l'élaboration de la stratégie urbaine de la collectivité⁵⁵.

Si l'on examine ensuite ce que ces études ont proposé d'étudier, et comment elles l'ont fait, la diversification des thèmes enquêtés et des techniques d'investigation est très nette. C'est désormais la caractérisation des populations du quartier qui constitue la rubrique inaugurale. Viennent ensuite les analyses de l'état du bâti (avec une critériologie toujours aussi opaque), de la propriété et de l'occupation des immeubles. Les documents livrent également une étude architecturale et de morphologie urbaine souvent illustrée par des photographies. Les équipements collectifs ne sont pas uniquement répertoriés et localisés : les auteurs s'attachent à leur gestion, à leur fonctionnement, à leur fréquentation et aux tendances qui les affectent. La cartographie reste présente dans ces documents, même si son usage est moins systématique que dans les études antérieures. Les cartes sont aussi moins sophistiquées dans leur construction, puisqu'elles visent surtout à localiser les principaux périmètres administratifs, à figurer les découpages éventuels d'un quartier en secteurs d'étude plus circonscrits, à localiser les immeubles enquêtés en vue d'une réhabilitation ou encore à représenter des scénarios d'aménagement (rues piétonnes, sens de circulation, etc.). Il est exceptionnel que ces nouvelles études recourent à la cartographie statistique : les données numériques jugées significatives (démographie, emploi) sont en général mentionnées dans le corps du texte ; elles ne font pas l'objet d'une cartographie systématique à l'échelle de l'îlot ou de l'immeuble.

Ces documents innovent ensuite en faisant tous une large part à l'enquête de terrain, qui n'est plus cantonnée comme auparavant à l'évaluation de l'état du bâti. Elle permet de livrer le point de vue des responsables associatifs ou d'équipements publics et de donner à voir, par la photographie, immeubles et lieux du quartier. Surtout, grâce à ces enquêtes, les habitants entrent en scène avec d'autres habits que les seules caractéristiques socio-démographiques auxquelles ils se résumaient auparavant : on évoque ainsi

55. On s'appuie ici sur un plan de référence (celui de la Guillotière, 1982), une étude préalable (Villette-Paul Bert, 1982) et deux études de réalisation d'OPAH : Pasteur-Moncey (1987) et le secteur Voltaire dans le quartier Saxe-Paul Bert (1981).

les sociabilités et relations de voisinage, les pratiques et représentations des ménages à l'égard de leur quartier et de ses divisions, la « réalité du fonctionnement d'un quartier » ou encore les « aspirations des ménages » face à l'hypothèse de travaux dans leur logement (cf. Annexe).

Certaines études de réalisation d'OPAH montrent un usage de l'enquête sociale qui déborde sa vocation première de repérage des problèmes liés au relogement et d'estimation des incidences des travaux d'amélioration sur les budgets des ménages. L'une de ces études livre par exemple un long développement consacré à la question des populations étrangères, principalement maghrébines. Les propos des habitants enquêtés sont cités et sont toujours mis à distance de l'interprétation proposée par l'auteur du document. Cette interprétation, nuancée, prend à revers la rhétorique politique alors dominante qui fait de la présence d'immigrés le principal problème du quartier et la cause essentielle du sentiment de peur ou d'insécurité. L'étude attire ainsi l'attention, par exemple, sur le rôle de « révélateur » et de « point de cristallisation » que joue cette présence de population immigrée vis-à-vis de problèmes « beaucoup plus profonds »⁵⁶ : la crainte de déqualification sociale, entre autres, de la part d'une partie de la population du quartier qui, si elle n'est pas d'origine étrangère, reste une population aux revenus modestes et en situation de précarité économique. Cette étude de réalisation est aussi saisie par son auteur comme un moyen de tenir, sur ce thème délicat de la population étrangère et de la cohabitation, un propos nuancé et interprétatif. Quittant le registre de l'étude de faisabilité, cette étude se fait aussi, en quelque sorte, militante.

Ce même intérêt pour les populations en présence est à l'œuvre dans le plan de référence et l'étude préalable évoqués. Les deux rapports mobilisent, dans leurs versions intermédiaires ou définitives, des comptes-rendus d'enquête ethnographique (observation des usages de l'espace public) ou sociologique (entretiens avec des habitants, des responsables associatifs, des commerçants, le prêtre de la paroisse, etc.)⁵⁷. Ces études mobilisent une sociologie attentive aux modes de vie et sociabilités en milieu urbain, au service d'une stratégie opérationnelle. L'étude préalable de Villette-Paul Bert (1982), par exemple, se base sur une longue enquête cherchant à mettre en évidence ce qui, dans les modes de sociabilité de sa population, fonde la cohésion de

56. SERL, Courly, ville de Lyon, 1981, Saxe-Paul Bert : secteur Voltaire. *Étude de réalisation*, p. 30-31.

57. Il est hélas souvent impossible d'identifier l'auteur physique des études du début des années 1980, ou leur contexte d'élaboration plus précis. Les enquêtes évoquées ici ont parfois été menées spécifiquement pour alimenter l'étude ; il arrive aussi qu'un travail universitaire soit utilisé et cité par l'auteur de l'étude.

ce quartier retranché derrière les voies ferrées, auparavant délaissé des politiques d'urbanisme mais appelé à connaître des mutations majeures du fait de la mise en service imminente (1983) de la gare TGV de la Part-Dieu.

À ce nouveau regard qualitatif que les études portent sur les quartiers anciens s'ajoute l'importance d'une dimension historique qui imprègne désormais les documents. De manière immédiate d'abord, puisque ces études présentent des éléments relatifs à l'évolution de l'urbanisation, de la trame viaire, à l'histoire du peuplement ou des aménagements antérieurs, etc. Dans leur trame narrative ensuite, puisqu'elles inscrivent l'analyse et les propositions d'action dans une dynamique temporelle. L'action envisagée est toujours justifiée par un ensemble de causes et de tendances anciennes ou présentes, et par les conséquences futures attendues : « enrayer » tel ou tel processus (affectant le bâti ou la paupérisation de certains secteurs, etc.), « stopper le déclin » (commercial, etc.). C'est l'étude dans sa restitution écrite, et non plus par son commentaire à l'oral, qui permet de mettre en cohérence au sein d'un même récit l'évolution urbaine des secteurs concernés, les tendances qui les affectent et les décisions publiques qui proposent de les conforter ou de les diminuer.

Comment interpréter les mutations des études en quartiers anciens ?

Ainsi, ces exemples lyonnais montrent que le passage de la rénovation urbaine à la réhabilitation se traduit par un important renouvellement des modalités d'étude des quartiers anciens. Jusqu'en 1977, les études de l'atelier d'urbanisme sont essentiellement fondées sur le constat irréfragable de la vétusté du bâti, sur les données socio-démographiques et sur la localisation des activités. Succincte, peu écrite, l'étude constitue surtout une documentation mobilisée en réunion par le directeur de l'atelier pour justifier la composition urbaine qu'il propose. Après 1977, l'étude des quartiers anciens est devenue un matériau copieux et narratif. Les thèmes abordés et les méthodes mises en œuvre se sont diversifiés. L'enquête de terrain est centrale, au service notamment d'une étude des modes de vie urbains. L'approche qualitative, historique ou sociologique, domine. Ces nouvelles études situent désormais la connaissance qu'elles apportent dans une chaîne organisée de décisions successives en matière d'action urbaine. Elles contribuent ainsi à mettre en scène la cohérence de ces décisions publiques qu'elles impliquent.

L'étude est alors devenue le pivot d'une rationalisation de l'action publique qui vise à rendre les collectivités pleinement responsables des interventions en quartiers anciens. Il faut toutefois se méfier d'une interprétation qui accorderait aux seuls textes nationaux la capacité à influencer autant sur

la pratique localisée des études. La réhabilitation et ses nouvelles études surviennent au moment où les politiques urbaines lyonnaises connaissent plusieurs changements, avec le décès fin 1976 du « maire-bâtitteur » Louis Pradel⁵⁸, ou encore avec la reconfiguration de la principale structure d'études de l'agglomération. En 1978, l'atelier d'urbanisme laisse la place à une agence d'urbanisme dirigée désormais par un ingénieur des Ponts et Chaussées, Jean Frébault⁵⁹.

De même, l'utilisation d'enquêtes sociologiques dans le cadre des nouvelles études procède à la fois de configurations locales et de tendances plus générales. Si la circulaire de 1977 indique qu'études préalables et plan de référence doivent reposer « sur une étude de la vie sociale des secteurs à traiter » et qu'« on ne pourra donc plus se contenter d'une simple description socio-démographique accompagnée d'annexes statistiques »⁶⁰, cette attention pour la « vie sociale » entre en résonance avec une évolution parallèle des disciplines académiques touchant à l'urbain. La sociologie urbaine connaît à cette même période un regain d'intérêt pour la vie quotidienne et pour les monographies de quartiers, marginalisées au cours de la décennie précédente⁶¹. Mais l'explication par le seul contexte, par « l'air du temps » des référentiels des politiques nationales d'urbanisme ou des paradigmes disciplinaires, reste insuffisante. À son arrivée à la tête de l'agence d'urbanisme de Lyon, Jean Frébault tâche d'ouvrir les travaux de la jeune structure en direction de la sociologie urbaine, celle enseignée à l'université Lyon 2 par Yves Grafmeyer et Isaac Joseph⁶², et recrute des sociologues formés dans leur sillage⁶³. Il fallait donc aussi que cette convergence entre un modèle d'action publique, celui de la réhabilitation, et un modèle savant d'analyse de la vie sociale en milieu urbain, prenne corps dans des trajectoires individuelles. Mais les profils des chargés d'études recrutés par l'agence ou des prestataires qu'elle fait intervenir, le recours à des étudiants stagiaires ou à des expertises menées directement par les universitaires, les « filtrages » successifs des études pour les conformer à la commande initiale, etc., constituent autant de modalités d'importation de ces savoirs sociologiques qu'il faudrait pouvoir restituer plus finement.

58. SAUZAY, L., 1998.

59. BENTAYOU, G., 2007b.

60. Circulaire du 3 mars 1977, *op. cit.*, p. 1353.

61. Sur cette inflexion : TOPALOV, Ch., 1989.

62. Qui avaient publié conjointement en 1979 une anthologie des textes des sociologues de l'école de Chicago (GRAFMEYER, Y. & JOSEPH, I., 1979).

63. Cf. le témoignage de J. Frébault dans B. ÉCREMENT, 2004. Voir aussi F. BELMESSOUS, 2007.

Enfin, si deux modèles d'étude d'urbanisme paraissent s'opposer de part et d'autre de 1977, ils ont une similitude importante dans le rapport qu'ils entretiennent à l'action. Du temps de la rénovation, d'abord, on peut se demander si ce n'est pas la perspective de la démolition-reconstruction qui conduisait à appréhender l'espace urbain suivant la seule figure de la vétusté. À une époque où la rénovation urbaine est une quasi-évidence, s'attacher d'abord à l'état général des bâtiments permet de commencer le diagnostic par des critères apparemment soustraits à la critique. Nul besoin dès lors d'étudier la population autrement que sous l'angle socio-démographique. Cette polarisation du regard expert par le mode d'intervention dominant à une époque donnée n'est pas l'apanage de la rénovation urbaine. Études préalables et plans de référence présentent en effet les quartiers qu'ils étudient sous un jour cohérent et harmonieux, insistant sur « l'unité de vie sociale originale » ou sur les solidarités traditionnelles des quartiers « populaires ». Quitte par exemple à euphémiser çà ou là des conflits de voisinage ou des problèmes d'insalubrité grave qui resurgiront par la suite⁶⁴. Il n'est guère étonnant, en dépit de la conception rationnelle et positiviste de l'étude amont qu'exprime la circulaire de 1977, qu'une démarche menant préférentiellement vers une réhabilitation conduise à mettre en évidence dans l'étude ce qui nécessite d'être préservé : patrimoine bâti, population en présence ou « vie sociale » des quartiers concernés⁶⁵. Malgré le changement survenu dans les études, le mode d'action dominant de chaque période reste profondément inscrit en amont du diagnostic qu'elles opèrent.

3. Quantifier la délinquance ou décrire les sociabilités : une controverse dans la pratique de l'étude

Dans cette dernière partie, il s'agit de s'interroger sur une controverse dans la pratique de l'étude des phénomènes sociaux en amont de l'aménagement des espaces publics, et plus particulièrement autour de la prévention des phénomènes de déviance à travers la conception urbanistique. La controverse se fait jour à Lyon en 1999, alors que s'ouvre une période d'expérimentation et de formalisation durant laquelle un groupe d'acteurs est mobilisé autour du projet de mise sur pied d'une commission communale consultative de *prévention situationnelle*⁶⁶. Ce concept d'origine

64. Cas respectifs de l'étude préalable de Vilette-Paul Bert et du plan de référence de la Guillotière.

65. En la matière, les études préalables et plans de référence lyonnais ne sont pas une exception. Cf. Ministère de l'Urbanisme et du Logement, 1982.

66. Le concept de prévention situationnelle apparaît à la fin des années 1970 en Grande Bretagne dans un laboratoire de recherche criminologique du *Home Office*, l'équivalent du

britannique est importé en France au milieu des années 1990 et s'impose rapidement dans le répertoire d'action des politiques publiques de sécurité. Son principal promoteur, le psychologue Ronald Clarke, l'a défini comme un ensemble de mesures préventives tournées vers des formes spécifiques de crimes (prédation, vandalisme, etc.) dont l'objectif est de limiter les opportunités de passage à l'acte du délinquant par la gestion, la conception et la manipulation de l'environnement immédiat. Selon Clarke, la prévention situationnelle procède d'une expertise qui mobilise des méthodes expérimentales et empiriques pour identifier *ce qui marche*.

À Lyon, le groupe d'acteurs mobilisé autour de la mise sur pied de cette commission de prévention situationnelle s'interroge moins sur les méthodes expérimentales d'évaluation que sur les postulats qui fondent cette expertise : dans quelle mesure et comment peut-on associer l'espace physique et les comportements délictueux ? Cette phase de problématisation est le théâtre d'une opposition entre les deux groupes professionnels qui composent la commission : les urbanistes et les professionnels de la sécurité. Lors des multiples rencontres, séminaires, colloques, échanges informels, la controverse porte sur la manière de définir et de normaliser les études préalables à l'intégration de la sécurité dans la conception et la gestion des espaces publics. D'un côté, fidèles à la philosophie de la prévention situationnelle, les spécialistes de la sécurité sont favorables à des études quantitatives de classification des risques, alors que les professionnels de l'urbanisme, s'inspirant des méthodes de la sociologie urbaine, portent une approche qualitative, proche du modèle de la monographie de lieu.

Les études quantitatives des professionnels de la sécurité : mesurer les risques

Les personnes qui œuvrent à la promotion de l'intégration de la sécurité dans l'aménagement (la prévention situationnelle) à Lyon sont issues de l'« ingénierie » des risques⁶⁷. Pour adapter la prévention situationnelle

ministère de l'Intérieur en France. La théorie principale sur laquelle il se fonde est la théorie des opportunités. Cette dernière peut être déclinée en trois sous-théories : la théorie du choix rationnel (évaluation des risques et des bénéfices par le délinquant) ; la théorie de l'activité routinière (le crime est possible s'il y a convergence dans le temps et l'espace de ces trois éléments : un délinquant motivé, une cible attractive, l'absence de gardien – dans cette conception, le crime est une activité quotidienne, et nous sommes tous des délinquants potentiels) ; la *crime pattern theory* (il y a corrélation directe entre les formes urbaines et l'événement criminel). Pour les articles scientifiques fondateurs de ce concept, cf. L. E. COHEN & M. FELSON, 1979 ; CLARKE, R. V., 1980 ; BRANTINGHAM, P.J. & BRANTINGHAM, P. L., 1975.

67. La notion d'« ingénierie des risques » fonctionne comme une étiquette revendiquée par les spécialistes de sécurité. La notion peut renvoyer à des domaines professionnels

à leurs pratiques, elles investissent dans une catégorie cognitive qu'elles connaissent bien : le risque. L'investissement dans cette catégorie procède d'un recyclage des pratiques de prévention des risques naturels et incendie. La notion de prévention situationnelle est portée par des acteurs du service prévention-sécurité, un service qui dépend de la direction municipale spécialisée dans le domaine de la prévention des risques majeurs.

Pour comprendre la manière dont ils envisagent la prévention situationnelle, il faut se tourner vers les outils à travers lesquels ils *traduisent l'espace en risque*. Ce processus de « risquification⁶⁸ », c'est-à-dire d'explication de l'« insécurité » en terme de risque au détriment d'autres cadres de pensée, tient à la capacité des acteurs à identifier ces risques à travers des filtres fournis par le service municipal et particulièrement à travers la production de diagnostics des risques sur le territoire de la ville. L'objectif des diagnostics est « d'aboutir à une connaissance détaillée des points de la ville (cartographie) où le contrat local de sécurité (CLS) devra porter en termes de moyens d'actions à mettre en œuvre⁶⁹ ».

Le premier diagnostic des phénomènes de délinquance est réalisé par trois ingénieurs (issus des métiers du génie-civil et de l'environnement) de la direction de la sécurité durant l'année 1999. Forts d'une méthode conseillée par l'Institut des hautes études de sécurité intérieure (IHESI) et la préfecture de police⁷⁰, ils recueillent les chiffres des statistiques officielles de la police nationale (l'« État 4001 ») et arpentent les territoires précarisés pour interroger les acteurs institutionnels. Ce premier diagnostic permet de classer les arrondissements lyonnais en fonction de la délinquance : ceux qui subissent une délinquance de commission et d'importation (2^e, 3^e, 6^e et 7^e), les arrondissements d'émission de délinquance (8^e et 9^e) et ceux les moins touchés (1^{er}, 4^e, 5^e)⁷¹. Les risques associés aux phénomènes de délinquance étant identifiés, ils

aussi variés que la finance, l'environnement, le travail ou le secteur des assurances. À Lyon, pour les professionnels de la sécurité, il s'agit d'une ingénierie technique tournée vers les questions de santé et de sécurité dans la ville : hygiène, incendies, inondations, éboulements de terrains et, depuis la fin des années 1990, la délinquance. La genèse de cette ingénierie est analysée dans S. BARLES, 1999.

68. Cf. B. WYNNE, 2001.

69. Archives personnelles des acteurs du service municipal chargés des politiques de sécurité, fiche étape datée du 18 décembre 1998.

70. Cf. J.-L. BESSON, 2005.

71. Les faits constatés sont renseignés à l'échelle des « quartiers de police » qui, pour le cas de Lyon correspondent aux arrondissements de la ville. Pour évaluer l'importance des phénomènes de délinquance sur un arrondissement, les experts en sécurité rapportent le nombre de faits constatés au nombre d'habitants de l'arrondissement. Sur la fiabilité de l'État 4001, cf. F. OCQUETEAU, J. FRESNAIS & P. VARLY, 2002.

établissent une série d'actions définissant les moyens à mettre en œuvre pour y faire face à titre préventif et curatif – l'urbanisme étant un levier d'action parmi d'autres marqués par l'approche situationnelle du crime⁷². C'est dans cette logique que l'observatoire local de la délinquance est mobilisé dans la production d'études localisées sur des secteurs spécifiques (arrondissement, quartier, îlot, etc.). Cet observatoire est défini comme un dispositif d'évaluation des actions entreprises dans le cadre du CLS et de leurs adaptations ou modifications au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Il s'agit d'intégrer le dispositif d'observation à un dispositif d'action tourné vers l'approche situationnelle du crime⁷³. Les gestionnaires de la sécurité attendent de l'outil « un suivi en temps réel de la localisation des foyers de délinquance ainsi que de l'évolution du sentiment d'insécurité dans les quartiers afin d'informer le groupe de pilotage ; une mobilisation des services et des acteurs des quartiers ; le moyen de réaliser un diagnostic local de sécurité régulier ; et de pouvoir ajuster les orientations prises et les réactions face aux situations nouvelles »⁷⁴. Pour l'essentiel, l'observatoire est un instrument opérationnel qui permet la production d'indicateurs de comptage géolocalisables, d'indicateurs de coût et d'indicateurs de suivi (encore embryonnaires) pour guider des mesures situationnelles et accompagner leurs évaluations⁷⁵.

L'observatoire de la délinquance repère et borne des zones « sensibles » sur le territoire de la ville afin de permettre aux spécialistes de la sécurité de conduire des *études de sécurité publique*. Chacune des zones repérées par l'observatoire est l'objet d'un projet de sécurisation. Pour justifier la mise en place de dispositifs de prévention situationnelle, il faut pouvoir faire la démonstration de l'existence de risques sur les espaces urbains repérés.

Les études de sécurité publique mobilisées dans le cadre des projets de sécurisation des espaces publics sont structurées en cinq objets d'analyse : les *types de délinquances* de voie publique (atteinte aux biens, aux personnes ou à l'ordre public) ; les *publics délinquants* (résidents et non résidents, majeurs et mineurs, récidivistes et primo-délinquants), les *lieux sensibles* (à partir d'analyses par îlots, puis plus précisément pour les rues repérées comme les plus sensibles en fonction des types de délinquance et

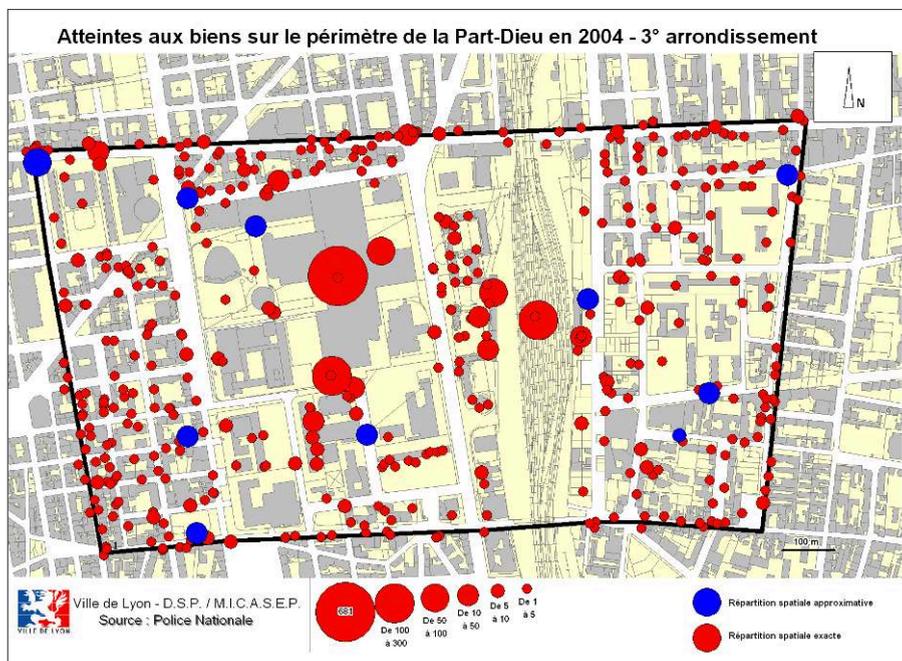
72. Ville de Lyon, *Diagnostic local de sécurité*, 1999.

73. Plus précisément, il s'agit d'apporter les données nécessaires à une approche situationnelle du crime, c'est-à-dire à la mise en œuvre d'actions dirigées vers des formes spécifiques de délinquance par la gestion des espaces urbains, et ce de la manière la plus systématique possible pour réduire les opportunités qui s'offrent aux délinquants.

74. Entretien avec la personne chargée de l'Observatoire, février 2007.

75. *Idem*.

Figure 3. Exemple de cartographie des atteintes aux biens élaborée dans le cadre d'une étude de sécurité publique



Ces études accompagnent l'installation de technologies de sécurité et l'organisation de l'ilotage sur le secteur. L'objectif pour les personnes chargées de la sécurité est de mobiliser ce type d'étude le plus en amont possible des opérations d'aménagement dans l'optique d'influencer l'économie générale du projet.

Source. Ville de Lyon, *Étude de sécurité publique – 3^e arrondissement*, 2004.

des moments délinquants) ; les *moments délinquants* (distinction semaine/week-end et jour/nuit) ; et le *sentiment d'insécurité* (en fonction des lieux, des moments, des personnes). Le relevé des différents niveaux d'insécurité à une échelle micro-locale⁷⁶, l'objectivation des lieux d'insécurité sur un secteur donné et la définition exacte des lieux d'implantation de dispositifs

76. Le périmètre global considéré est variable : un ou deux arrondissements, ou une partie seulement d'un arrondissement, ou encore un espace chevauchant plusieurs arrondissements (la délinquance locale ne se déployant pas en fonction des découpages administratifs). À l'intérieur du périmètre global en question, ce sont généralement les rues et les places qui servent de référence pour mettre en avant les écarts existants en matière d'insécurité. Sur les limites liées à la précision de la géolocalisation des faits constatés, cf. J.-L. BESSON, 2005.

matériels ou de moyens humains de contrôle sont les questions auxquelles répondent, à travers ces études, les personnes représentant la sécurité⁷⁷.

Ces études révèlent une manière spécifique de raisonner sur l'espace en le traitant selon deux modes superposés : la quantification des faits de délinquance et le second s'intéresse aux qualités formelles de l'espace et au cadre bâti. Une fois les deux dimensions superposées, en plaquant la perspective architecturale sur les quantités analysées, l'espace urbain apparaît comme inducteur des faits quantifiés. Dans cette approche, les personnes chargées de la sécurité font le pari d'un déterminisme spatial des risques. Elles laissent sciemment de côté les conditions sociales. C'est parce que seules les conditions spatiales les intéressent qu'elles peuvent envisager d'intervenir sur l'espace urbain en postulant des effets de dissuasion et de protection des dispositifs matériels et des formes spatiales sur les comportements déviants : caméras, barrières, éclairage, hauteur des haies, forme des îlots, etc.

Pour ces professionnels de la sécurité, l'avantage de cette méthode statistique est qu'elle produit des études simples, généralisables, permettant d'inférer avec un certain degré de probabilité les risques localisés et d'apporter des mesures simples, « de bon sens », pour limiter ces risques.

Les études sur les pratiques et les usages des espaces publics : analyser la distance entre la configuration spatiale et la configuration sociale

Pour les professionnels de l'urbanisme, l'espace apparaît comme une condition, une contrainte mais pas dans un rapport de corrélation directe avec les comportements. Selon eux, en mobilisant des techniques efficaces de mise en forme de l'espace, il serait possible d'engendrer des usages et des pratiques à même de garantir l'ordre social. Pour produire ces connaissances sur les règles d'engendrement des pratiques sociales, les urbanistes commandent des études sur les pratiques et les usages dans les espaces publics. C'est ainsi qu'ils proposent d'envisager les questions de sécurité à travers l'analyse de *la distance entre la configuration sociale et la configuration spatiale*⁷⁸.

77. Entretien avec la personne chargée des études de sécurité publique, février 2007. On se réfère également à un document méthodologique interne au service : Cellule de coordination CLS, *Étude de sécurité publique - Méthodologie*, 2002.

78. Cette métaphore de la *distance* est utilisée par des chercheurs du département génie civil et urbanisme de l'INSA de Lyon, et reprise par les urbanistes. Cf. l'ouvrage collectif des inspireurs de la démarche : TOUSSAINT, J.-Y. & ZIMMERMANN, M., 2001.

En effet, depuis le début des années 1990, la communauté urbaine de Lyon a commandité, en amont de projets d'aménagement, une trentaine d'enquêtes sociologiques sur les pratiques et les usages des espaces publics. Dans ces études, qui s'apparentent à des monographies de lieu, on s'intéresse aux « publics » ou aux « communautés », on décrit finement les interactions, on observe les cohabitations interethniques, la place de la famille dans les relations de voisinage et dans l'appropriation des espaces publics, on interroge les représentations. La seule part quantitative renvoie à un comptage à partir des observations dans l'optique d'obtenir des densités d'usages : les cheminements, le sport, la contemplation, le lèche-vitrine, etc. Mais ces catégories viennent surtout renforcer des descriptions fines qui, en retour, atténuent *l'effet de codage des usages* dû à la quantification. On retrouve cette nuance dans l'étude et l'observation de la mobilité des citoyens :

« La mobilité n'est pas uniquement une affaire de déplacement physique. Elle se mesure aussi 'par le nombre et la diversité des stimulations auxquelles les citoyens doivent répondre'. À la fois 'condition' et caractère de l'habitant des villes, *la mobilité réactive en permanence l'hétérogénéité sociale et culturelle des mondes urbains*. À différentes échelles d'espace et de temps, elle met en présence, en contact ou en conflit des individus et des groupes qui se distinguent par leurs origines, leurs pratiques et leurs attentes ».⁷⁹

Ces études cherchent donc moins à totaliser, à calculer des moyennes ou à comparer des taux de délinquance qu'à recueillir un matériau qui vienne étayer une apologie de la *culture urbaine* et une critique de l'urbanisme moderne qui n'a pas su penser la diversité et la matérialité des espaces publics⁸⁰. C'est pourquoi les études ont ce souci de l'expérience immédiate, de décrire plus que de compter, de traduire les espaces urbains en interaction, en sociabilité ou en usages plutôt qu'en faits codés et quantifiés.

Dans ce contexte, les conditions essentielles à la sécurité du domaine public renvoient à la bonne articulation du cadre spatial et des pratiques sociales. À Lyon, les urbanistes interrogés opposent explicitement leur manière de faire à celle des professionnels de la sécurité : « il ne faut pas penser prévention situationnelle, il faut penser usages », « pourquoi faire des études de sécurité publique alors que notre pratique de programmation des espaces publics est une solution aux dysfonctionnements de la ville ? ».

79. VOISIN, B., 1996, *Programmer, évaluer les aménagements des quartiers prioritaires*, Agence d'urbanisme de Lyon.

80. Nous avons dépouillé plusieurs études mises à disposition par les personnes rencontrées. Par ailleurs, la personne centrale dans ces enquêtes sur les espaces publics nous a remis le manuscrit d'un ouvrage qu'elle n'a pas pu faire publier, dans lequel elle expose ses savoir-faire en matière d'étude sur les pratiques et les usages.

Figure 4. Exemple de restitution d'une note d'observation des usages et pratiques sur les Berges du Rhône

Observation, vers 16 h, un jour de semaine (26 personnes dans le jardin)

- Un bruit important est présent : la scie à métaux des travaux sur le FISH, les essais de musique (qui promettent l'ouverture d'une boîte de nuit à la mode !), la circulation intense sur le quai, un passage important de piétons et de vélos dans le jardin...

- Pourtant, personne ne bouge, ne semble donner de signes d'agacement, les yeux fermés, les visages sont tournés vers le soleil... une impression de calme intense.

Ce type de notes apparaît en encadré dans une étude présentée comme une « méthode [qui] postule la nécessité de prendre en compte d'une manière ou d'une autre, l'existence d'un contexte vivant pour ajuster au mieux la projection dans l'avenir d'un espace ».

Source. Groupe de recherche et d'études Trajectoires, *Les Berges du Rhône : Étude socio-logique préalable à l'aménagement*, rapport pour la Communauté urbaine de Lyon, 1997.

Comprendre la controverse autour de la définition des études

D'un côté, des professionnels de la sécurité qui, en mobilisant des études issues de l'ingénierie de gestion des risques, s'intéressent aux effets de l'espace et des dispositifs techniques sur les comportements et considèrent la vulnérabilité matérielle de l'espace public et sa dangerosité. De l'autre, des professionnels de l'aménagement des espaces publics qui, en produisant des études directement issues des sciences sociales, s'attachent aux fonctionnements des espaces, aux interactions dynamiques entre les usagers et à l'épaisseur historique et culturelle des espaces, afin d'organiser les conditions d'un espace commun et de lutter contre le déclin de la sociabilité et de la vie publique.

Or, la prise en compte de la sécurité dans l'aménagement des espaces publics procède d'une action partenariale et concertée. Les deux groupes d'acteurs sont donc pris dans une situation d'interdépendance. C'est dans ces conditions que le désaccord apparaît en 1999 dans le cadre d'un projet d'institutionnalisation⁸¹ de l'action publique en matière de prévention situationnelle. Un sociologue et urbaniste très impliqué à ce moment-là dans le groupe de travail témoigne de la nature des débats :

« Les experts de la sécurité, dans leur souci de mettre en œuvre la prévention situationnelle, nous disent : 'nous ce qui nous intéresse, c'est ce qui va intéresser la sécurité ; le reste, ça ne nous intéresse pas'. Et quand je leur dis que la sécurité sera

81. Le projet d'institutionnalisation est entendu ici comme une volonté de créer une organisation qui pourrait fonctionner de façon permanente selon des règles éprouvées durant la phase d'expérimentation.

d'autant mieux intégrée qu'on comprendra un peu la pression globale, il nous disent 'ça, pour nous, c'est trop lourd, c'est peut-être la question des maîtres d'ouvrage, ce n'est pas notre question en tant que gestionnaires de la sécurité. Nous ce que nous voudrions, c'est qu'il y ait un diagnostic simple des risques internes liés à l'équipement, des risques que l'équipement peut apporter sur son environnement, et également des risques que l'environnement peut apporter à l'équipement ; et trouver le type de réponses simples qui permettent de gérer ces risques'. En tant qu'urbaniste, et en vue d'avoir des programmes qui tiennent un petit peu la route, qui soient relativement complets, je leur réponds : 'c'est intéressant d'avoir des analyses un peu plus fines sur l'ensemble des pratiques qui génèrent de la sécurité ou de l'insécurité. Des pratiques qui sont supports d'appropriations positives, de moments partagés sur l'espace, ça m'intéresse autant que les phénomènes qui sont liés à l'insécurité ou aux dysfonctionnements' ». ⁸²

On voit que le débat se structure d'abord autour du *genre* d'enquête à mobiliser dans la pratique de prévention situationnelle. L'opposition autour de ces deux formes d'enquêtes révèle des divergences dans les conventions qu'elles sous-tendent : la traduction issue de ces enquêtes opère nécessairement par réduction, c'est-à-dire par sacrifice de quelque chose, mais pour gagner autre chose, d'un autre ordre, sacrifice en vue d'un gain supposé et d'un usage ultérieur⁸³. Et c'est l'étendue du domaine de validité de cet « investissement de forme »⁸⁴ – l'investissement dans une forme d'enquête – qui est à prendre en compte pour comprendre pourquoi les spécialistes de la sécurité ne parviennent pas à s'accorder avec les urbanistes dans le développement de la prévention situationnelle.

On est donc face à deux manières de traiter les « situations »⁸⁵ qui toutes deux reposent sur une capacité présumée de l'espace à induire les comportements sociaux. Pour autant, chacune d'elle aborde l'espace selon une perspective propre. Les spécialistes de la sécurité traitent l'espace dans une perspective fonctionnaliste. En s'appuyant sur des études de sécurité publique, l'objectif est de dessiner des zones, des fonctions, en relation avec les risques estimés au préalable. Elles ont très bien cerné l'esprit de la prévention situationnelle anglo-saxonne, qui propose de repérer l'incidence et la localisation des crimes en faisant l'hypothèse que certaines situations sont plus propices que d'autres au crime. Traduite dans les pratiques d'urbanisme, la prévention situationnelle se rapproche des savoirs issus des métiers de l'ingénierie technique : une logique de la production standardisée (codes,

82. Entretien avec un urbaniste, mai 2005.

83. DESROSIÈRES, A., 1997

84. Sur cette notion : THÉVENOT, L., 1986.

85. Pour une analyse des différentes logiques d'analyse des situations, cf. Ch. BIRKBECK & G. LAFREE, 1993.

dessins techniques), permettant la reproduction à l'identique de projets de sécurisation.

Du point de vue des professionnels de l'urbanisme, l'espace est traité dans une perspective sociologique et culturaliste. Il s'agit de porter une attention aux *situations* d'hybridation des formes et des cultures urbaines. En ce sens, la pratique urbanistique s'inspire de l'esprit de l'écologie urbaine de l'École de Chicago pour laquelle l'espace est « un milieu plein dans lequel l'activité d'adaptation et de coopération des individus ou des collectifs trouve ses ressources [...]. D'où l'importance d'un traitement qualitatif et sensible des espaces urbains, garant d'un sens et d'une pertinence pour les usages qu'en font les citoyens »⁸⁶. Il s'agit d'intégrer dans la conception le rapport social à l'espace, en mettant en évidence le travail de configuration réciproque de l'espace et de ses usages.

Cette divergence dans la conception de l'étude, entre ingénierie technique inspirée de la prévention des risques et sociologie culturaliste, doit aussi être envisagée dans sa portée politique. Ces deux types d'études révèlent un désaccord autour d'une certaine représentation de la ville et du *bien commun* qui doit la caractériser. Sont en jeu d'une part la sécurité, d'autre part la sociabilité, qui renvoient à des échelles de valeurs différenciées. Ainsi, les études ne se bornent pas à refléter une réalité qui leur préexisterait, elles contribuent à fixer implicitement les valeurs des choses et des personnes : pour les unes, la sécurité est le plus précieux des biens car elle apporte jouissance et sérénité aux citoyens ; pour les autres, ce sont les sociabilités car elles permettent de construire une ville où l'on se risque à la différence et à la peur de l'autre pour apprendre à construire un monde commun. Ces deux représentations de la ville n'existent pas seulement dans l'énonciation de principes abstraits, elles prennent corps dans des dispositifs matériels appropriés qui permettent d'en débattre : c'est aussi là l'un des rôles des études.

*

D'une part une réforme, celle des modalités d'étude des quartiers anciens survenue en 1977 ; d'autre part une controverse, autour des formats d'études relatifs à la sécurité publique et aux usages des espaces publics au début des années 2000. En dépit des différences de contexte, cette controverse et cette réforme mettent chacune en évidence de profondes divergences dans l'approche des phénomènes urbains. Elles montrent aussi la

86. JOSEPH, I., 2003, p. 338.

rémanence de l'opposition entre statistique et monographie, c'est-à-dire entre quantification reproductible et description de situations singulières dans l'étude des faits sociaux⁸⁷. Ces deux formes de connaissance sous-tendent, à diverses périodes, des visions distinctes du fonctionnement urbain et de l'action correctrice qu'il convient de lui appliquer.

Ainsi, loin de se résumer à des outils d'aide à la décision, les études qui s'inscrivent dans ces deux moments sont porteuses de conceptions fortes du politique et de l'action urbaine. On ne peut donc les restreindre à leur seule dimension cognitive. Entre les études qui proposent la spatialisation des statistiques de la délinquance et celles qui s'attachent à l'observation des usages de l'espace public, il n'importe guère de savoir lesquelles sont les plus pertinentes ou les plus fiables. De même, si les contenus et modes d'appréhension des quartiers anciens diffèrent fortement de part et d'autre de 1977, on peut noter que chaque catégorie d'étude est imprégnée des cadres propres au mode d'action dominant à chaque époque, et légitime en retour ce même mode d'action, rénovation urbaine (démolition) puis réhabilitation (préservation).

Cette dimension charnière entre le monde du politique et celui de la connaissance est consubstantielle à l'étude d'urbanisme. Par la mesure ou l'observation des phénomènes urbains, l'étude contribue à désigner ce qui « fait » problème à un moment donné, autant que les types de réponses qu'on juge concevable d'apporter. En ce sens, et à l'inverse d'une conception qui voudrait que les uns étudient pour que les autres décident, étudier est déjà *agir*. Voilà qui plaide pour que le monde composite des études ne soit plus un point aveugle de nombre de travaux sur les politiques et l'action urbaines.

Sources (études mentionnées)

Études de quartiers anciens (rénovation ou réhabilitation)

Atelier d'urbanisme de la Courly :

Lyon : Servient-Rancy, 1970, 6 p.

Lyon : Baraban, 1970, 7 p.

Étude du quartier Saxe-Paul Bert, 1977, 110 p.

Étude du quartier de la Vilette, 1977, 25 p.

Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon :

Étude préalable du quartier Vilette-Paul Bert, 1982, 231 p.

87. DESROSIÈRES, A., 1989.

- Plan de référence de la Guillotière*, 1982, 209 p.
- SERL (Société d'équipement de la région lyonnaise), Courly, ville de Lyon :
Saxe-Paul Bert : secteuroltaire. Étude de réalisation, 1981, 92 p.
Étude de réalisation. Quartier Pasteur-Moncey (3^e et 7^e arrondissements), 1987, 103 p.
- Études liées à l'aménagement des espaces publics et à la prévention situationnelle*
Groupe de recherche et d'études Trajectoires, *Les Berges du Rhône : Étude sociologique préalable à l'aménagement*, rapport pour la Communauté urbaine de Lyon, 1997.
- Ville de Lyon, Cellule de coordination du Contrat local de sécurité, *Étude de sécurité publique – Méthodologie*, 2002.
- Ville de Lyon, *Diagnostic local de sécurité*, 1999.
- Ville de Lyon, *Étude de sécurité publique – 3^e arrondissement*, 2004.
- VOISIN, Bruno, *Programmer, évaluer les aménagements des quartiers prioritaires*, Agence d'urbanisme de Lyon, 1996.

Bibliographie

- AGACHE, Donat Alfred, « Un exemple de sociologie appliquée : l'urbanisme », *Les Études sociales*, 1, 1935, p. 3-21.
- ASTIER, Isabelle & LAÉ, Jean-François, « La notion de communauté dans les enquêtes sociales sur l'habitat en France. Le groupe d'Économie et humanisme, 1940-1955 », *Genèses*, 5, 1991, p. 81-106.
- AUZELLE, Robert, *Recherche d'une méthode d'enquête sur l'habitat défectueux*, Paris, Vincent Fréal et Cie, 1949.
- , « Les enquêtes sur l'habitat défectueux : conception et exploitation », *Urbanisme et habitation. La vie urbaine*, 3-4, 1955, p. 183-186.
- BACKOUCHE, Isabelle, « Expertiser la rénovation urbaine. Le cas de la France dans les années 1960 », *Genèses*, 70, 2008, p. 45-65.
- BARLES, Sabine, *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain. xviii^e-xix^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
- BELMESSOUS, Fatiha, « L'émergence du problème des quartiers d'habitat social : une fenêtre d'opportunité pour l'Agence d'urbanisme de Lyon ? (1978-1984) », *Territoire en mouvement*, 2, 2007, p. 45-56.
- BENTAYOU, Gilles, *Ce qu'ils disent de la ville. Savoirs experts et représentations des acteurs de la rénovation / réhabilitation du troisième arrondissement de Lyon (1960-2000)*, thèse pour le doctorat « Villes et société », université Jean Monnet, Saint-Étienne, 2007a.
- , « De l'atelier à l'agence d'urbanisme de Lyon : nouveaux regards sur les quartiers anciens (1961-1983) », *Territoire en mouvement*, 2, 2007b, p. 31-43.
- BERDOULAY, Vincent & CLAVAL, Paul (éd.), *Aux débuts de l'urbanisme français. Regards croisés de scientifiques et de professionnels (fin xix^e-début xx^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- BESSON, Jean-Luc, *Les cartes du crime*, Paris, PUF, 2005.

- BIRKBECK, Christopher & LAFREE, Gary, « The Situational Analysis of Crime and Deviance », *Annual Review of Sociology*, 19, 1993, p. 113-137.
- BRANTINGHAM, Paul J. & BRANTINGHAM, Patricia L., « The Spatial Patterning of Burglary », *Howard Journal of Criminal Justice*, 14, 1975, p. 11-23.
- CERDÁ, Ildefonso, *La théorie générale de l'urbanisation*, éd. présentée par Antonio LOPEZ DE ABERASTURI, Paris, Les éditions de l'Imprimeur, 2005 (éd. orig. 1867, 1^{re} édition fr. 1979).
- CLARKE, Ronald V., « Situational Crime Prevention », *British Journal of Criminology*, 20, 1980, p. 136-147.
- CLAUDE, Viviane, *Les fonctions « études » et l'administration de l'urbanisme. Fonction centrale contre fonction diffuse (1954-1969)*, rapport de recherche pour le Plan construction et architecture (ministère de l'Équipement), 1994.
- , *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au xx^e siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006.
- COHEN, Laurence E. & FELSON, Marcus, « Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach », *American Sociological Review*, 44, 1979, p. 588-608.
- DELFANTE, Charles & DALLY-MARTIN, Agnès, *100 ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, LUGD, 1994.
- DESROSIÈRES, Alain, « L'opposition entre deux formes d'enquête : monographie et statistique », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, PUF, 1989, p. 1-9.
- , « À quoi sert une enquête : biais, sens et traduction », *Genèses*, 29, 1997, p. 120-122.
- DUCLOS, Denis, « Rénovation urbaine et capital monopoliste à Paris », *Espaces et sociétés*, 13-14, 1975, p. 135-143.
- DUMOULIN, Laurence, LA BRANCHE, Stéphane, ROBERT, Cécile & WARIN, Philippe, *Le recours aux experts. Raison et usages politiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005.
- ÉCREMENT, Bernard (éd.), *Les agences d'urbanisme : repères et témoignages*, Paris, ministère de l'Équipement (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction), 2004.
- FIJALKOW, Yankel, *Sociologie de la ville*, Paris, La Découverte (Repères), 2004.
- GAUDIN, Jean-Pierre, « À l'avance avec méthode : savoirs, savoir-faire et mouvement de professionnalisation dans l'urbanisme au début du siècle », *Sociologie du travail*, 2, 1987, p. 177-197.
- GODARD, Francis (éd.), *La rénovation urbaine à Paris. Structure urbaine et logique de classe*, Paris, Mouton, 1973.
- GRAFMEYER, Yves & JOSEPH, Isaac (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, éditions du Champ urbain, 1979.
- GRETU (Groupe de réflexion sur l'économie des transports urbains), *Une étude économique a montré... Mythes et réalités des études de transport*, Paris, éditions Cujas, 1980.
- Groupe de sociologie urbaine de Nanterre, « Paris 1970 : reconquête urbaine et rénovation-déportation », *Sociologie du travail*, 4, 1970, p. 488-514.
- HAYOT, Alain & SAUVAGE, André (éd.), *Le projet urbain : enjeux, expérimentations et*

- professions*, Paris, Éditions de la Villette, 1997.
- IRT (Institut de recherche des transports), *Études et décisions. La ligne C du métro lyonnais*, rapport IRT n° 63, Arcueil, 1983.
- JOSEPH, Isaac, « La notion de public : Simmel, l'écologie urbaine et Goffman », in Daniel CEFAL & Dominique PASQUIER (éd.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2003, p. 239-346.
- KALAORA, Bernard & SAVOYE, Antoine, *Les inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*, Seyssel, Champ Vallon, 1989.
- LATOUR, Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1997.
- LECLERC, Gérard, *L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Paris, Seuil, 1979.
- LEPETIT, Bernard & TOPALOV, Christian (éd.), *La ville des sciences sociales*, Paris, Belin, 2001.
- LOJKINE, Jean, *La politique urbaine dans la région lyonnaise (1945-1972)*, Paris, éditions de l'École pratique des hautes études, 1973.
- MARKOU, Efi, *Aux origines de la fonction « études ». La Délégation générale à l'Équipement national (1941-1944), la Direction générale de l'urbanisme et de l'habitation (1947-1949) et les experts extérieurs*, Paris, CSU/IRESCO, rapport pour le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (Plan construction et architecture), 1994.
- MASSARDIER, Gilles, *Expertise et aménagement du territoire. L'État savant*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- MELLER, Helen E., *Patrick Geddes: Social Evolutionnist and City Planner*, Londres, Routledge, 1990.
- MERLIN, Pierre & CHOAY, Françoise (éd.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2005.
- Ministère de l'Urbanisme et du Logement, *La pratique des plans de référence. Ébauche d'un bilan 1978/1980*, Direction de l'urbanisme et des paysages, Service technique de l'urbanisme, 1982.
- MONTIGNY, Gilles, *De la ville à l'urbanisation. Essai sur la genèse des études urbaines françaises en géographie, sociologie et statistique sociale*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- OCQUETEAU, Frédéric, FRENAIS, Jacques & VARLY, Pierre, *Ordonner le désordre. Une contribution au débat sur les indicateurs du crime*, Paris, La Documentation Française, 2002.
- PALSKY, Gilles, *Des chiffres et des cartes. Naissance et développement de la cartographie quantitative française au XIX^e siècle*, Paris, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996.
- PINSON, Gilles, *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance dans les villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- REGAZZOLA, Thomas, *Recherche autour d'une amnésie. L'action des bureaux d'études au cours de la période 1950-1975*, association Orélie, rapport pour le ministère de l'Équipement, 1988.
- SAUNIER, Pierre-Yves, « Au service du Plan : hommes et structures de l'urbanisme mu-

- nicipal à Lyon au 20^e siècle », in *Forma Urbis. Les plans généraux de Lyon, xv^e-xx^e siècles*, Lyon, Archives municipales de Lyon, 1997, p. 135-144.
- SAUZAY, Laurent, *Louis Pradel, maire de Lyon*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1998.
- SAVOYE, Antoine, « La monographie sociologique : jalons pour son histoire, 1855-1930 », *Les études sociales*, 131-132, 2000, p. 11-46.
- SÖDERSTRÖM, Ola, COGATO LANZA, Elena, LAWRENCE, Roderick J. & BARBEY, Gilles (éd.), *L'usage du projet. Pratiques sociales et conception du projet architectural et urbain*, Lausanne, Payot, 2000.
- SÖDERSTRÖM, Ola, *Des images pour agir. Le visuel en urbanisme*, Lausanne, Payot, 2000.
- Territoire en mouvement*, n^o spécial « Les agences d'urbanisme en France : l'expérimentation, l'innovation et leurs limites », 2, 2007.
- THÉVENOT, Laurent, « Les investissements de forme », in Laurent THÉVENOT (éd.), *Conventions économiques*, Paris, PUF (Cahiers du Centre d'étude de l'emploi), 29, 1986, p. 21-71.
- TIÉVANT, Sophie, « Les études de communauté et la ville : héritage et problèmes », *Sociologie du travail*, 2, 1983, p. 243-256.
- TOPALOV, Christian, « A History of Urban Research: the French Experience since 1965 », *International Journal of Urban and Regional Research*, 13, 4, 1989, p. 625-651.
- , « Traditional Working-Class Neighborhoods: An Inquiry into the Emergence of a Sociological Model in the 1950s and 1960s », *Osiris* (University of Chicago Press), 2nd Series, Vol. 18, 2003, p. 212-233.
- , « Raconter ou compter ? L'enquête de Charles Booth sur l'East End de Londres (1886-1889) », *Mil neuf cent*, 22, 2004, p. 107-132.
- TOUSSAINT, Jean-Yves & ZIMMERMANN, Monique (éd.), *Projet urbain. Ménager les gens, aménager la ville*, Sprimont (Belgique), Mardaga, 1998.
- , (éd.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001.
- VOLDMAN, Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- WYNNE, Brian, « Creating Public Alienation: Experts, Cultures of Risk and Ethics on GMOS », *Science as Culture*, 10, 4, 2001, p. 445-481.

Annexes

Les études issues de la réforme de 1977 (plans de référence, études préalables) devenues majoritairement narratives

2 - Les équipements d'agglomération

A la fin des années 1960 et au début des années 1970, plusieurs équipements ayant vocation d'hébergement, de suivi social et d'information de divers groupes sociaux plus ou moins marginalisés ont été implantés dans le quartier VILLETTE - Paul BERT. Ces implantations correspondaient vraisemblablement à l'image, maintenant un peu dépassée, d'un quartier exclu rassemblant une population sinon remarquable tout au moins très prolétaire. Ne disait-on pas de ce quartier il y a 20 à 30 ans que c'était un "quartier de Voyous".

A l'heure actuelle, la concentration de ces équipements semble aller à contre courant de l'évolution du quartier et du développement de l'habitat résidentiel. Pourtant, à la suite des différents entretiens, il apparaît qu'il n'y a pas de conflits majeurs avec l'environnement et que, le temps aidant, chacun de ces équipements, leurs fonctions leurs résidents sont pour le présent acceptés.

D'autre part lorsque des améliorations, voire des changements sont envisagés ou souhaités, il s'agit toujours du fonctionnement interne de ces équipements, l'implantation n'est pas remise en cause et au contraire, la situation à proximité du centre constitue un atout non négligeable voire déterminant.

c) LES CAFES, HOTELS ET RESTAURANTS

41 ont été recensés dans le quartier dont la moitié se localise dans les rues Paul BERT et RICHERAND.

Un des principes essentiels de la vie de quartier réside dans la trame des petits commerces assurant un très bon niveau de services tant du point de vue de la variété que de la qualité des produits et surtout de l'accueil. Cette bonne intégration du petit commerce dans la vie du quartier est reconnue par tous, y compris les "nouveaux" habitants des résidences de "la Belle Cordière" ou de "La Florentine" par exemple.

Le marché de la rue GABILLOT qui a lieu trois fois par semaine est également, outre sa fonction marchande, un pôle très vivant des relations sociales.

Cette animation spontanée est renforcée par des actions d'animation commerciale organisées.

Signalons enfin, pour conclure avec cet aspect du petit commerce de VILLETTE - Paul BERT, que les commerçants du quartier et principalement ceux de la rue Paul BERT se sont regroupés au sein d'une association.

Les bistrotiers tiennent également une place capitale dans la structuration de la vie sociale, ils vont parfois jusqu'à pallier la carence en équipements socio-culturels pour leur fonction de mise en rapport et d'animation sociale.

Du point de vue urbain, ce pôle spécifique à la population maghrébine intégré en plein centre ville est parfois une source de rejet, voire même de conflit avec l'environnement (crainte du débordement) ou le reste de la ville (insécurité). Il devenait nécessaire de mieux connaître la réalité de son fonctionnement de cerner les évolutions en cours. Car l'état d'abandon dans lequel il se trouve provoque des difficultés de fonctionnement interne.

En effet, cet état d'abandon s'est aggravé ces dernières années. La dégradation des immeubles, des espaces publics, places, rues, rend le quartier beaucoup moins attractif. Les commerces de proximité disparaissent laissant place à des marchands d'étoffes en gros. La vie de quartier, chère aux résidents, est menacée par cette évolution qui tend à le faire apparaître comme un espace ghetto, alors qu'il ne fonctionnait pas jusqu'ici sur ce mode, malgré la perception d'une partie de la population lyonnaise qui le désigne comme tel.

.1 - LA PLACE DU PONT : UN ESPACE URBAIN COSMOPOLITE

Pour avoir toujours été un lieu d'accueil pour les populations immigrantes arrivant à Lyon, le quartier de la place du Pont est considéré par une partie des lyonnais comme un lieu étrange, par d'autres comme un lieu dangereux.

Cet espace urbain cosmopolite garde les traces des différentes vagues de migrations, depuis les Arméniens (avec le magasin Bahadourian, un des piliers du quartier), jusqu'aux maghrébins et turcs, qui se rassemblent de manière importante et régulière devant le Prisunic.

Ces thèmes d'analyse (équipements publics ; cafés et restaurants ; populations immigrées) étaient uniquement traités par la cartographie dans les études de la génération antérieure.

*Sources. Étude préalable du quartier Vilette-Paul Bert (1982) et
Plan de référence de la Guillotière (1982).*